

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés :

Certifions que la Société :

**VERSPIEREN SA**  
**Courtier en Assurances**  
**8 Avenue du Stade de France**  
**93210 SAINT DENIS**

**IVOXE SAS**

**2 Grande Rue**  
**77135 PONTCARRE**

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD  
1 COURS MICHELET  
CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° **44.661.011**, garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3 Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

- Télésurveillance avec levée de doute vidéo,
- Télégardiennage (prise en compte de missions de gardiennage à distance)
- Vidéoprotection (surveillance, rondes et visualisation de point sensible et/ou spécifique)
- Géolocalisation (protection du travailleur isolé, balises tous types de véhicules)
- Téléassistance (de personnes)

**MONTANT DES GARANTIES**

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)**

DOMMAGES CORPORELS .....	7.500.000 €
<u>Dont</u> :	
. EMPOISONNEMENTS, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES .....	763.000 €
. DOMMAGES AUX PREPOSES DE L'ASSURE (dommages corporels et matériels accessoires) .....	1.000.000 € par année d'assurance
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (Y compris : "Vol par les préposés") .....	3.050.000 €
<u>Dont</u> :	
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS .....	1.000.000 €
. ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (Y compris Dommages Corporels).....	800.000 € par année d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)**

DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS .....	6.000.000 €
<u>Dont</u> :	
PERTE DE CLES (par sinistre) .....	50.000 €
<u>Dont</u> :	
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS .....	1.000.000 €
<b><u>DEFENSE ET RECOURS</u></b> .....	15.300 €

La présente attestation, valable du 01.01.2018 au 31.12.2018, SOUS RESERVE DU PAIEMENT COMPLET DES PRIMES, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Saint Denis, Le 27/12/2017



**Siège social :**  
1, avenue François-Mitterrand  
BP 30200 - 59446 Wasquehal cedex

**Etablissement de Saint-Denis :**  
8, avenue du Stade de France  
93218 La Plaine Saint-Denis cedex

Tel . 01 49 64 10 64  
Fax. 01 49 64 10 65  
www.verspieren.com

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés:

Certifions que la Société :

**VERSPIEREN SA**  
Courtier en Assurances  
8 Avenue du Stade de France  
93210 SAINT DENIS

**IVOXE SAS**  
2 Grande Rue  
77135 PONTCARRE

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD  
1 COURS MICHELET  
CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° **55191604**, garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

- Géolocalisation (Protection du travailleur Isolé, balises tous types de véhicules) avec intervention à distance, détaillée comme suit :

- Blocage clavier afin que le chauffeur ou autre ne puisse débloquer l'accélérateur (véhicule déjà en situation de blocage) donc à l'arrêt ou normalement maxi 10 à 15 Km/h.
- Coupure accélérateur directement (possibilité sur véhicule circulant à n'importe quelle vitesse)

**MONTANT DES GARANTIES**

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)**

DOMMAGES CORPORELS .....	7.500.000 €
<u>Dont :</u>	
. EMPOISONNEMENTS, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES .....	763.000 €
. DOMMAGES AUX PREPOSES DE L'ASSURE (dommages corporels et matériels accessoires) .....	1.000.000 € par année d'assurance
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (Y compris : "Vol par les préposés") .....	3.000.000 €
<u>Dont :</u>	
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS .....	750.000 €
. ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (Y compris Dommages Corporels).....	153800.000 € par année d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)**

DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS .....	3.000.000 €
<u>Dont :</u>	
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS .....	750.000 €

**DEFENSE ET RECOURS** ..... 15.300 €

La présente attestation, valable du 01.01.2018 au 31.12.2018, SOUS RESERVE DU PAIEMENT COMPLET DES PRIMES, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Saint Denis, Le 27/12/2017



**Siège social :**  
1, avenue François-Mitterrand  
BP 30200 – 59446 Wasquehal cedex

**Etablissement de Saint-Denis :**  
8, avenue du Stade de France  
93218 La Plaine Saint-Denis cedex

Tel . 01 49 64 10 64  
Fax. 01 49 64 10 65  
www.verspieren.com